



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage SEMOCTOM territoire lauréat Appel à projets territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

Description générale du territoire :

Structure porteuse : SEMOCTOM Collectivité lauréate de l'appel à projets TEPCV <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Région : Aquitaine Département : Gironde
Nom et fonction du porteur de projet : VERONIQUE LHERT Directrice veronique-lhert@semoctom.com	
Population : 102 000 habitants / 85 communes	

SYNDICAT DE L'ENTRE-DEUX-MERS OUEST POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES



Description générale et objectifs :

Le SEMOCTOM souhaite développer des actions structurantes sur son territoire d'intervention pour être au plus près des objectifs fixés de la diminution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) afin d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Énergétique, en agissant pour réorienter les pratiques des usagers du service. Il est aussi acteur de l'économie circulaire en s'impliquant sur des projets de territoire et en impulsant des évolutions dans la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Dans le projet TZDZG, il s'engage sur une réduction de 5.1 % des DMA (hors gravats) pour les trois ans à venir.

Il s'appuie pour conduire son action sur tous les acteurs institutionnels, privés et publics mais aussi sur la société civile dans une logique de gouvernance participative.

Pour aller vers les objectifs fixés, la méthodologie mise en place et toutes les actions engagées dans le cadre du PLPD seront poursuivies et développées.

D'autre part, le SEMOCTOM propose d'engager de nouvelles actions qui s'inscrivent dans une dynamique de remise à plat des politiques de gestion des déchets, en développant les actions de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, éco-exemplarité des collectivités publiques,

actions en direction des habitants et des entreprises) puis en orientant autant que possible les déchets vers leur valorisation (compostage des déchets verts, filières REP), vers la réutilisation/réparation (zone de gratuité et zone de réutilisation/réemploi) afin de réduire autant que possible le recours au stockage et à l'incinération.

Il veille à développer des actions qui s'inscrivent dans la logique de l'économie circulaire en intégrant le soutien aux associations et organismes (notamment les CCAS) qui œuvrent pour l'économie solidaire à différents projets.

Actions phares proposées ou déjà mises en œuvre :

La création d'une plate-forme de compostage des déchets verts vise à relocaliser la gestion des déchets verts produits sur le territoire dans un principe de proximité. Ces déchets verts seront réutilisés sur place par la viticulture locale très en attente de ce compost.

Le projet de création d'une unité de méthanisation de la CDC du Targonnais, porteur du projet. Le SEMOCTOM peut contribuer à alimenter le méthaniseur avec des biodéchets collectés en porte à porte, avec les huiles alimentaires collectées sur les déchèteries et les gazons qui seront alors collectés par apports volontaires sur la plate-forme de compostage.

Le broyage des déchets verts des habitants et des communes

Dans le cadre du PLPD, le SEMOCTOM a mis en place une action de broyage des déchets verts des habitants étendue aux services techniques des petites communes du territoire en partenariat avec une association d'insertion qui réalise cette prestation.

Cette action est organisée à partir d'un agenda tenu sur internet. Le broyat est soit repris par les habitants, par les services techniques des communes, ou laissé à disposition sur les déchèteries. Actuellement, la totalité du broyat est réutilisée.

Le développement des zones de « gratuité » et la création d'une zone de réutilisation

Lors de la 4^{ème} année du programme local de prévention des déchets, le SEMOCTOM a développé une zone de « gratuité » sur la déchèterie de St Léon. Il s'agit de détourner des objets que les gens amènent à la déchèterie et de les proposer à d'autres personnes « gratuitement ».

Devant le succès rencontré, le SEMOCTOM propose d'étendre ces « zones de gratuité » sur ses 6 déchèteries d'ici à 3 ans.

Tarification incitative

La communauté de commune du Vallon de l'Artolie (9000 habitants) a opté pour une redevance incitative par délibération en juin 2013.

Par convention, cette redevance incitative est gérée par le SEMOCTOM pour le compte de la communauté de communes. Cette redevance incitative à la levée est mise en place entièrement en régie.

Au vu des résultats, plusieurs communautés de communes suivent avec intérêt cette première mise en œuvre au SEMOCTOM et sont susceptibles d'aller vers une tarification incitative dans les années à venir.

Une réflexion doit amener le syndicat à s'orienter vers la tarification incitative.

Contact :

Isabelle BASEILHAC - Isabelle-baseilhac@semoctom.com - 05 57 34 53 20

